



Île de loisirs de Cergy-Pontoise
Syndicat Mixte d'Études, d'Aménagement et de Gestion
Rue des étangs – CS 70001 - 95001 Cergy Pontoise Cedex
Tél. : 01 30 30 21 55 – Fax : 01 30 30 87 95
contact@cergy-pontoise.iledeloisirs.fr
www.cergy-pontoise.iledeloisirs.fr

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 19 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre à 10h00, le comité syndical, légalement convoqué le 12 décembre 2023, s'est réuni en plusieurs lieux sous la présidence de Monsieur Thibault HUBERT.

Présents : Thibault HUBERT, Benjamin CHKROUN, Anne FROMENTEIL, Gilles LE CAM, France-Lise VALIER, Malika YEBDRI, Ramzi ZINAOU

Absents excusés : Hervé FLORCZAK, Alexandre PUEYO

Absents non excusés : Sylvie COUCHOT, Rachid TEMAL, Cécilia TOUNGSI-SIMO

DELIBERATION 2023- 045

Objet : Demande de subvention à la Région Île de France pour la sécurisation du centre balnéaire de l'île de loisirs de Cergy-Pontoise : Construction d'une clôture périphérique au niveau de la berge entre l'étang des Eguerets et le centre balnéaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu La création du Syndicat Mixte d'Études d'Aménagement et de Gestion de l'île de Loisirs de Cergy-Pontoise le 1^{er} octobre 1974,

Vu le montant des travaux de l'opération de sécurisation du centre balnéaire de l'île de loisirs estimé à 55 000 euros TTC,

Considérant la nécessité de procéder à l'installation d'une clôture périphérique sur la berge entre le centre balnéaire et l'étang des Eguerets,

Considérant la nécessité de poursuivre une politique de sécurisation des usagers,

Considérant que l'installation de la clôture permettra un meilleur contrôle des enfants laissés sans surveillance et des usagers contrevenants,

Le comité syndical,

Sur la proposition et le rapport présentés par Monsieur le Président Thibault HUBERT,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

APPROUVE le projet de clôture périphérique au niveau de la berge entre l'étang des Eguerets et le centre balnéaire afin d'accroître l'efficacité de son dispositif général de sécurité de l'île de loisirs pour un montant de 55 000,00 € TTC,

AUTORISE le Président à solliciter les subventions de la Région Ile de France correspondante,

SOLLICITE de la Région Ile de France l'autorisation de démarrage des travaux anticipée.

Le Président

Signé par : Thibault HUMBERT
Date : 20/12/2023
Qualité : PRESIDENT



* ÎledeFrance

Thibault HUMBERT